



Mitoyenneté en ruine, recours possible? assurance ou propriétaire?

Par **savoibien**, le **01/06/2012** à **19:49**

Bonjour,
propriétaire d'une maison mitoyenne en rénovation
juillet 2010 un incendie chez le voisin qui renove également, mais depuis le couple a divorcé plus personne ne vient la maison est a l'abandon sans travaux d'effectués.
Septembre 2011 j'ai averti en recommandé AR les voisins(copie a la mairie et mon assurance) l'état de délabrement et la détérioration du mur mitoyen qui s'effondre sur lui meme entraînant des murs de facade m'appartenant.
Pas de réponse des voisins malgré un courrier cherché a la poste.
Novembre 2011 mon assurance me resilie sans motifs a date anniversaire du 1er janvier.
Decembre 2011 envoi d'un recommandé à mon assurance pour faire le nécessaire des réparations.
Fin de non recevoir aucunes prises en charges.
Avez vous des propositions de solutions, dois je porter plainte contre le voisin? sachant qu'il ne répond pas au telephone ni aux courriers et que je ne sais pas ce qu'il est devenu.
Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **02/06/2012** à **06:39**

Bonjour, regardez dans vos différents contrats d'assurance si vous n'avez pas une assurance juridique incluse car il va falloir saisir la justice et prouver par des expertises la dangerosité du mur sur votre bien, cordialement